

L'Union européenne et la Côte d'Ivoire renouvellent leur l'accord de partenariat de pêche pour une durée de six ans

Les négociations qui se sont tenues du 13 au 16 mars 2018 à Abidjan ont permis d'améliorer le protocole conformément aux orientations politiques des deux Parties. Le nouveau protocole, d'une durée de six ans, donne accès aux eaux ivoiriennes à 36 navires de l'Union européenne, offrant ainsi au secteur de la pêche européen des opportunités à la fois rentables et durables. De plus, sa durée donne aux pêcheurs concernés la certitude de pouvoir exercer leur activité jusqu'en 2024.

En retour, l'UE versera à la Côte d'Ivoire une contrepartie financière annuelle de 682.000 euros qui sera utilisée en particulier pour la mise en œuvre de la politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture de la Côte d'Ivoire. De plus, les contributions versées par les armateurs augmenteront d'au moins 20% par rapport à l'ancien protocole.

La politique sectorielle des pêches et de l'aquaculture de la Côte d'Ivoire vise la gestion durable de ses ressources halieutiques continentales et maritimes à travers notamment de:

- l'amélioration du suivi, du contrôle et de la surveillance des activités de pêche ;
- l'amélioration des connaissances scientifiques sur les ressources halieutiques ;
- l'amélioration des statistiques halieutiques ;
- le soutien à la pêche artisanale;
- le renforcement de la coopération internationale ; et
- le soutien à l'économie bleue et le développement de l'aquaculture.

Ainsi, le protocole va:

- consolider de manière globale les emplois dans le secteur des pêches ;
- renforcer l'activité portuaire ;
- contribuer à l'approvisionnement des conserveries de thon ; et
- approvisionner le marché local en « faux thons » estimés en moyenne à 10 000 tonnes par an.

Le premier accord de pêche entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne date de 1990. Il a connu plusieurs mutations et s'est transformé en accord de partenariat depuis 2007, assorti périodiquement d'un protocole d'application. Le protocole actuellement en cours (2013-2018), arrive à échéance le 30 juin 2018.

Lien article : <https://ec.europa.eu/fisheries/lunion-europ%C3%A9enne-et-la-c%C3%B4te-d%E2%80%99ivoire-renouvellent-leur-l%E2%80%99accord-de-partenariat-de-p%C3%Aache-pour-une-en>